

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NDI

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

Adresse de l'entreprise 7 Rue Du Petit Bois 45380 CHAPELLE-ST-MESMIN

Durée de l'exercice précédent* Numéro SIRET* Néant

				Exercice N clos le, 31122023	N-1 31122022
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 AG	3	261 915
	Fonds commercial (1)	AH	1 AI	1	2 656 728
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMobilisations corporelles	Terrains	AN	1 AO	1	1
	Constructions	AP	380 008 AQ	380 008	594 290
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 000 AS	5 000	1 780 141
	Autres immobilisations corporelles	AT	15 000 AU	15 000	198 662
	Immobilisations en cours	AV	AW		304 097
	Avances et acomptes	AX	AY		17 696
IMMobilisations financières(2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	250 600 BI	250 600	250 600
TOTAL (II)		BJ	650 613 BK	650 613	6 064 132
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	90 065 BM	90 065	4 141 007
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	8 950 033 BS	8 950 033	15 495 905
	Marchandises	BT	BU		121 269
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	225 204 BW	225 204	198 274
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 021 457 BY	580 847	440 609
	Autres créances (3)	BZ	3 649 438 CA		3 649 438
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	2 540 442 CG	2 540 442	1 286 040
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	61 755 CI		61 755
TOTAL (III)		CJ	16 538 397 CK	580 847	15 957 549
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN	22 521		22 521
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	17 211 532	1A 580 847	16 630 684
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an CR	1 845
Clause de réserve de propriété* :	Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS NDI

Néant *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000 000 ..)	DA	4 000 000	4 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	4 999	
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(12 846 072)	(4 361 255)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(37 307 347)	(8 484 816)
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(46 148 420)	(8 846 072)
	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
	Provisions pour risques	DP	6 767 490	200 493
DETTES (4)	Provisions pour charges	DQ	3 521 139	3 422 385
	TOTAL (III)	DR	10 288 629	3 622 878
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
DETTES (4)	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 000 013	1 045 523
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 010 150	3 008 416
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	362 095	129 011
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 709 452	6 972 251
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 359 675	3 786 234
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	47 003	67 251
	Autres dettes	EA	35 619 278	22 667 609
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	376 842	18 849
	TOTAL (IV)	EC	52 484 512	37 695 147
	Ecarts de conversion passif*	ED	5 963	14 840
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 630 684	32 486 794
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	51 326 398	37 695 148
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 000 013	1 045 523

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NDI

Néant *

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	86 297	FB	477 301	FC	563 598	324 833
	Production vendue	biens *	7 858 194	FE	15 820 709	FF	23 678 903	30 211 001
		services *	367 320	FH		FI	367 320	727 528
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 311 812	FK	16 298 010	FL	24 609 823	31 263 362
	Production stockée*					FM	3 590 989	3 577 785
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 147 836	403 608
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 168 656	308 552
	Autres produits (1) (11)					FQ	67 275	818 584
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	34 584 580	36 371 891
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	73 494	261 905
	Variation de stock (marchandises)*					FT	16 921	(121 269)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 537 468	7 195 960
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 020 911)	(1 619 970)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 604 287	22 627 105
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	355 611	389 786
	Salaires et traitements*					FY	8 547 505	8 459 572
	Charges sociales (10)					FZ	3 571 724	3 582 230
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)			GA	780 264	603 480
			– dotations aux provisions*			GB	5 585 112	
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	19 145 084	2 692 239
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	7 309 134	453 178
	Autres charges (12)					GE	86 162	133 077
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	70 591 861	44 657 294
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(36 007 280)	(8 285 402)
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI		
	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	100	75
CHARGES FINANCIERES	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	18 180	1
	Défauts et charges assimilées (6)					GN	14 623	123 805
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	32 904	123 883
	Total des produits financiers (V)					GQ	13 311	18 180
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	1 272 696	258 988
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	50 833	81 539
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	1 336 841	358 708
	Total des charges financières (VI)					GV	(1 303 936)	(234 825)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(37 311 217)	(8 520 228)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS NDI</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	29 533
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	29 533
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(29 533) (244)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	(33 404) (35 653)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	34 617 484
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	71 924 832
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(37 307 347) (8 484 820)
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	73 266 217 594
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 077 343 121 977
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	94 493 51 181
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	25 000
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8
joindre en annexe) :			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N	
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes		29 533	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures		Produits antérieurs

NEW DURALEX INTERNATIONAL SAS

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros

Siège social : 7 rue du petit bois

45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN

892 108 663 RCS ORLEANS

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

1.1 Activité de la société / faits marquants durant l'exercice

Pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie, la production de l'usine avait été mise en sommeil à compter de novembre 2022 assorti de chômage partiel. La production a repris mis avril 2023 mais de nombreuses ventes ont été perdues. A cela s'est ajoutée une conjoncture défavorable notamment au grand export avec des pays importants bloqués comme l'Egypte ou l'Algérie.

Malgré une certaine reprise fin 2023 dans le retail en Europe de l'Ouest et dans l'hôtellerie / restauration, les ventes de la société ont diminué de 27% en valeur et de 29% en volume à seulement 10500T. Ce faible volume n'a pas permis d'amortir les frais fixes de production avec des couts d'énergie restant élevés même après les subventions d'Etat spéciales Ukraine de 2,2M€ comptabilisées sur l'exercice 2023.

De plus, la vétusté d'une partie de l'outil industriel a généré des inefficacités avant que le plan de remise à niveau prévu sur plusieurs années lors de la reprise de la société puisse être entièrement déployé faute de moyens financiers alors que son actionnaire a déjà apporté au 31 décembre 2023 35037K€ en compte courant et 4000K€ en capital.

Aussi les pertes opérationnelles de la société sont restées importantes.

1.2 Faits marquants postérieurs à la clôture : Procédure Collective

Enfin par un jugement en date du 14 mars 2024, le Tribunal Administratif d'Orléans rendait la société redevable de la restitution des droits à polluer (21 002 T) de l'ancienne société Duralex International dont elle avait repris les actifs à la barre du tribunal de commerce en janvier 2021. Ce jugement faisait peser un risque

financier de 1,6M€ (valeur au 31 décembre 2023) sans compter de potentielles pénalités pour 2,0M€. Ultérieurement, la société a obtenu de la CAA de Versailles une décision favorable en appel.

C'est dans ce contexte de difficultés financières persistantes de Duralex que les entités françaises du Groupe LA MAISON FRANCAISE DU VERRE, dont la Société, ont demandé à bénéficier d'une nouvelle conciliation dont l'ordonnance a été promulguée le 7 mars 2024 afin de négocier avec ses débiteurs financiers. Sous l'égide de LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES et des Administrateurs judiciaires.

Peu avant, la banque LCL avait notifié unilatéralement l'arrêt du cash pool des comptes en Euro entre les sociétés françaises du groupe LMVF.

L'ensemble a conduit la société NEW DURALEX INTERNATIONAL à une situation de cessation de paiement datée au 19 mars 2024 suivi d'une procédure de redressement judiciaire à compter du 24 avril 2024. Après une période d'observation de 3 mois, **la société a été mise en liquidation à compter du 26 juillet 2024 et le tribunal de commerce a donné une suite favorable à effet du 1^{er} aout 2024, à l'offre de reprise formulée par une SCOP nouvellement créée représentant une grande partie du personnel.**

1.3 Conséquences sur le calendrier d'arrêté des comptes

Dans ce contexte, une demande avait été formulée auprès du Tribunal de commerce d'Orléans afin de proroger au 31 décembre 2024 le délai de réunion de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 de la Société afin de permettre de considérer dans les présents comptes l'impact de ces éléments post clôture.

1.4 Changement des modalités d'application des règles et méthodes comptables

En raison de la procédure de liquidation judiciaire de la société prononcée par le Tribunal de Commerce d'Orléans à compter du 26 juillet 2024, les comptes de l'exercice 2023 sont donc présentés en valeurs liquidatives et le compte de résultat enregistre outre la perte nette pour l'exercice 2023 une provision pour pertes futures qui représente la perte nette prévisionnelle pour les exercices 2024 et suivants.

En conséquence, les comptes clos au 31 décembre 2023 sont établis en retenant les conventions suivantes :

- La convention de continuité d'exploitation est abandonnée
- Les actifs et les passifs sont évalués à en valeurs liquidatives
 - . Les éléments d'actifs sont constatés à leur valeur de réalisation

. Les passifs sont pris pour leur valeur actuelle

En outre l'abandon de la convention de la convention de la continuité d'exploitation entraîne l'abandon des autres conventions en tout ou partie

- Abandon du principe de permanence des méthodes en raison de valeurs liquidatives le plus souvent différents des coûts historiques et de la prise en compte d'actifs et de passifs latents ou nés directement de la cessation d'activité
- Abandon du principe d'indépendance des exercices car l'ensemble des événements futurs considérés inéluctables ont été comptabilisés

En revanche, la règle de prudence continue à être respectée pour l'appréciation des dettes et des charges.

Le passage des comptes en valeur liquidative a eu un impact négatif sur le résultat 2023 de 26,4M€.

Les principaux éléments constatés du fait de l'établissement des comptes en valeur liquidative sont les suivants :

- Dépréciation de 2,8M€ sur les éléments incorporels dont 2,7M€ sur le fonds commercial lié à la marque Duralex®
- Dépréciation de 2,8M€ sur les immobilisations corporelles
- Dépréciation de 14,4M€ sur les stocks afin de les rapporter à leur valeur d'utilité
- Constatation d'une provision pour 6,4M€ pour couvrir les pertes futures

Les actifs et les passifs de la société ont été ajustés à leur valeur liquidative représentant les conditions de reprise des actifs tels qu'énoncés dans le jugement de reprise du 26 juillet 2024 prononcé par le tribunal de commerce d'Orléans

Néanmoins l'établissement de comptes annuels en valeurs liquidatives a conduit la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges et les charges et produits restant à courir jusqu'à la date de cessation d'activité.

Il est rappelé que l'exercice 2022 tel que reporté dans les états financiers avait été préparé selon les principes comptables de continuité d'exploitation. Aussi n'est il pas comparable à l'exercice 2023.

2.

PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Cadre légal et règlementaire

En raison du contexte expliqué au chapitre précédent, les dispositions comptables législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France telles que listées ci-dessous n'ont pas été appliquées :

Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999

- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2000-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
 - 2014-03 relatif au plan comptable général mis à jour par ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 et mis à jour par le règlement 2018-07.

En particulier, les principes de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et du coût historique n'ont pas été utilisés (voir ci avant les principes appliqués)

2.2 COMPTES CONSOLIDES

La société a été créée le 16 décembre 2020, immatriculée au RCS de CHATEAUROUX et a été transférée au RCS d'ORLEANS le 10 février 2021.

La société **New Duralex International** est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du groupe LMFV société immatriculée au RCS de Châteauroux sous le numéro 882 622 897, sise 85, allée des Maisons Rouges – 36000 CHÂTEAUROUX.

Néanmoins, à la suite du contexte, la société New Duralex International a été déconsolidée et reportées comme activité abandonnée (application de la norme IFRS5) dans les comptes consolidés du groupe LA MAISON FRANCAISE DU VERRE arrêtés au 31 décembre 2023

2.3 Méthode d'évaluation en valeur liquidatives

2.3.1 - Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production

par l'entreprise et à leur valeur d'apport pour les biens repris suite à la décision du Tribunal de Commerce d'Orléans du 29 janvier 2021.

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement APRES application des règlements sur les actifs
Logiciels	3 à 5 ans
Bâtiments et agencements	<u>Identification de composants:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements terrains : 20 ans - Structure : 40 ans - Etanchéité : 20 ans - Installations techniques : 20 ans - Aménagements intérieurs : 15 ans
Agencements constructions	20 à 30 ans
Ouvrages d'infrastructure	20 à 40 ans
Four	3 à 40 ans
Matiériel technique bâtiment	10 ans
Matériel industriel	5 à 30 ans
Moules	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 12 ans
PC	3 ans
Mobilier	10 ans

Les biens sont amortis sur leur durée probable d'utilisation sans que la dotation puisse être inférieure au montant de l'amortissement linéaire.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024 ce qui a entraîné une dépréciation de 5 585K€

2.3.2 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient réel. Les matières premières sont évaluées à leur coût réel d'acquisition en utilisant la méthode des coûts préétablis auxquels il est ajouté en fin d'année une portion d'écart par rapport au coût réel. Cette portion est calculée en rapportant la valeur en stock en fin d'année à la valeur totale des achats de l'exercice. Les stocks d'en-cours et de produits finis fabriqués sont évalués à coût réel en tenant compte le cas échéant d'une sous-activité.

Pour leur partie non gagée, la valeur des stocks a été ramenée à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024 .

Pour leur partie gagée (produits finis uniquement) à hauteur de 5 200K€ (pour une valeur de stock de 4000K€), les stocks sont évalués à la valeur de reprise en accord avec le protocole signé des créanciers financiers et du repreneur et par lequel les Créanciers Gagistes ont autorisé la SCOP à acquérir auprès de la société des stocks de produits finis valorisés à **3.948.005,75 euros** dans l'offre de la SCOP. Durant la période d'observation, les créanciers ont été désintéressés à hauteur de **564 052,10** réduisant la dette bancaire court terme d'autant au 31 juillet 2024. Egaleement, la société a considéré les passifs repris par la SCOP dans l'évaluation des stocks.

2.3.3 Provisions pour clients

Les risques liés à l'en-cours global clients (à l'exclusion des clients douteux faisant l'objet de provisions pour dépréciation des créances correspondantes) sont provisionnés en fonction des retards de paiement par rapport aux dates d'échéances contractuelles.

2.3.4 Crédits et dettes en devises

Les créances et les dettes en devises sont comptabilisées au cours du mois de comptabilisation. En fin d'exercice, ces créances et dettes sont valorisées soit au taux de couverture le cas échéant ou à défaut au taux de la devise du jour de la clôture. Cette valorisation s'effectue par devise en compensant les créances et les dettes dans la même devise. Les différences sont comptabilisées en écarts de conversion et une provision pour perte de change latente est comptabilisée le cas échéant.

Les soldes financiers sont convertis au taux de clôture et les gains et pertes sont constatés en résultat à la clôture.

2.3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation, de prêts au personnel, de dépôts et cautionnements.

La valeur brute de ces éléments est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, et d'éléments prévisionnels ou d'évaluations d'actifs à la valeur vénale, le cas échéant.

Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, un risque de perte de valeur est identifié.

Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs de leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à un montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable déterminée, une dépréciation correspondant à l'écart entre ces deux valeurs est comptabilisée en minoration de la valeur des actifs testés.

3. NOTES SUR LE BILAN DE NEW DURALEX INTERNATIONAL S.A.S.

(Sauf indication contraire, les éléments chiffrés sont en milliers d'euros).

3.1 Immobilisations incorporelles

Il s'agit exclusivement des logiciels informatiques, des marques et de fonds commerciaux

	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<u>Valeur brute :</u>				
Marques	50			50
Logiciels	335			335
Fonds de commerce	2 656			2656
Valeur Brute	3041			3041
<u>Dépréciations / Amortissements :</u>				
Logiciels	123	2816		0
Fonds de commerce		102		225
TOTAL NET	2918	2816	0	0

Le fonds de commerce de 2 500 k€ est constitué exclusivement de la contrepartie des dettes sociales reprises lors de la reprise des actifs de la société Duralex International selon la décision du Tribunal de Commerce d'Orléans du 29 janvier 2021.

Au 31 décembre 2023, leurs valeurs sont ajustées à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024

3.2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2023, leurs valeurs sont ajustées à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024

a) Valeurs brutes

Les mouvements 2023 par poste ont été les suivants :

Immobilisations	Valeur brute - 01/01/2023	Acquisitions et virements de poste à poste	Diminutions		Valeur brute - 31/12/2023
			par virement de poste à poste	par cession à des tiers ou mise hors service	
Terrain					
Constructions et agencements	657			277	380
Installations, matériel et outillage industriel	2 347	1020	1	3356	10
Autres immobilisations corporelles	196	5		191	10
Immobilisations en cours	322	941	1173	90	0
TOTAL	3 522	1 966	1174	3914	400

b) Amortissements / dépréciations

Amortissements	Amortissements - 01-01-2023	Dotations 2023	Reprises 2023	Amortissements 31-12-2023
Construction	63	66	129	0
Installations techniques matériel et outillage industriel	505	562	1067	0
Autres immobilisations corporelles	59	50	109	0
Dépréciation				
Total	627	678	1305	0

3.3 Immobilisations financières

Le montant à la clôture est de 251 k€, constitué uniquement des dépôts et cautionnements.

3.4 Stocks

	01/01/2023	variation de stock	31/12/2023
Matières premières et autres stocks	4143	1021	5164
Produits semi-finis et produits finis	18186	3591	21777
Marchandises	121	-17	104
Stocks bruts	22450	4595	27045
Dépréciation			
Matières premières et autres stocks	-2	-5071	-5073
Produits semi-finis et produits finis	-2690	-10 137	-12827
Marchandises		-104	-104
Total dépréciation	-2692	-14 403	-18005
Stocks nets			
Matières premières et autres stocks	4141		91
Produits semi-finis et produits finis	15496		8950
Marchandises	121		0
stock net au 31/12/2023	19758		9 041

Pour leur partie non gagée, la valeur des stocks a été ramenée à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024 générant une dépréciation de 14 403K€

3.5 Autres créances

	31-déc-23
TVA	1 056
Subventions Energie Ukraine	1 129
Compte garantie factor	933
Débiteurs groupe LMFV	429
Etat impôt	80
Débiteurs divers autres	22
Total Autres créances	3 649

3.6 Capitaux propres

3.6.1 Capital

Le capital de 4 000 k€ est composé de 4 000 000 actions ordinaires au nominal de 1 €. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

3.6.2 Variation des capitaux propres

Capitaux propres 31/12/2022	-8 846 k €
Résultat 2023	-37 307 k €
Variation des subventions d'investissement	0 k €
Ecart de réévaluation	5 k €
Variation des provisions réglementées	0 k €
Capitaux propres au 31/12/2023	-46 148 k €

3.7 Provisions pour risques et charges

	01/01/2023	Dotations	Reprises	31/12/2023
Provision Perte de Change	25	18	25	18
Provision IDR	3253	100		3353
Provision Médailles du Travail	170		2	168
Autres Provisions pour risques et Charges	176	6623	50	6749
TOTAL NET	3624	6741	77	10 288

L'évaluation des provisions pour risques et charges a été déterminée en tenant compte de l'établissement des comptes annuels en valeurs liquidatives. En particulier, la provision pour risques enregistre le provisionnement de l'ensemble des coûts restant à encourir jusqu'à la date de clôture de la liquidation pour un montant total de **6 367K€** ; le solde se compose pour 295K€ de provisions pour litige le personnel et pour 85K€ de risques divers

La provision pour indemnités de départ en retraite, comprise dans les « provisions pour charges » s'élève à **3 353K€** à la clôture de l'exercice, le solde de **168K€** couvrant exclusivement la provision pour Médailles du travail

La provision pour départ en retraite (IDR) est comptabilisée conformément à la méthode préférentielle préconisée par l'avis du CNC 97.06.

Les engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme concernent des salariés en activité. Les régimes dont ils bénéficient sont des régimes à cotisations définies et à prestations définies.

Seuls les régimes à prestations définies, qui couvrent essentiellement les indemnités de départ à la retraite, donnent lieu à comptabilisation d'un passif actuariel.

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'un actuari externe. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'engagement net sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite	entre 63 et 66 ans
- Evolution des salaires	3.00% (cadres et non cadres)
- Taux d'actualisation financière	3,10 %
- Taux de rendement attendu des actifs	N/A
- Table de mortalité	TH00-02 & TF00-02

New Duralex International comptabilise son engagement de retraite selon la méthode dite du « corridor ». Ainsi la provision comptabilisée correspond à l'écart entre la juste valeur de son obligation et la juste valeur des fonds affectés, ajustés des effets des variations des hypothèses actuarielles.

3.8 Dettes Financières

Ces dettes, au 31-12-2023 se décomposent de la façon suivante :

	A moins d'1 an
Banques créditrices	1 000 k€
Billet de trésorerie	3 010 k€
Total	4 010 k€

3.10 Dettes D'Exploitation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 8 709 k€, dont 5 846 k€ de factures non parvenues. La part des dettes fournisseurs Groupe est de 4 619 k€ dont 2 886 k€ de factures non parvenues.

3.11 Etat des Echéances, créances et dettes

Voir tableaux pages suivantes.

4. **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT DE NEW DURALEX INTERNATIONAL**

4.1- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net hors taxes de l'exercice s'élève à 24 610 k€
Voir ci-dessous la répartition des ventes :

	CA HT 2023	CA HT 2022
France	8 312 k€ 33%	9 371 k€ 30%
Export	16 298 k€ 66%	21 823 k€ 70%
Total	24 610 K€	31 293 K€

4.2 - Eléments exceptionnels

Le résultat exceptionnel est négatif de 29 K€ et correspond des pénalités de retard.

4.3 Transfert de charges

Le compte de transfert de charges se décompose comme suit au 31-12-2023 :

Charges sociales	29 k€
Salaires	
Divers	65 k€
Total	94 k€

4.4 Impôts sur les bénéfices

Compte tenu des pertes fiscales, l'impôt sur les sociétés est nul sur l'exercice hormis le produit généré par le crédit d'impôt recherche pour 36K€
Le déficit reportable est de 10 005 K€

5. **AUTRES INFORMATIONS**

5.1- Effectif moyen de l'exercice

Par catégorie, l'effectif moyen mensuel inscrit est le suivant pour l'exercice 2023 :

Etablissement unique de La Chapelle St Mesmin	
. Cadres	33
. Agents de Maîtrise	53
. Employés	1
. Apprentis	1
. Ouvriers	139
Total	227

5.2 Entreprises liées

Les postes concernant les entreprises liées au niveau du groupe LMFV au bilan et au compte de résultat, sont les suivants à la fin de l'exercice 2023.

Créances clients et comptes rattachés	59 K€
Débiteurs divers à recevoir	429 K€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 619 K€
Comptes courants créditeur	35 154 K€

Charges d'exploitation avec entreprises liées :

Prestations de services	1955 k€
Commissions	38 k€
Total	1993 k€

Produits d'exploitation avec entreprises liées :

Produits interco	358ke
Prestations de services	
Commissions	
Total	358k€

5.2 Information sur les contrats de crédit-bail

Valeur au 31-12-2023 des biens pris en crédit-bail (valeur au moment de la signature du financement) à 0 k€

Montant des redevances afférentes à l'exercice à 73k€

Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées au titre de l'exercice clos si les biens avaient été acquis par l'entité à 0k€

Redevances restant à payer à la date de clôture à - de 1 an à 0k€

Redevances restant à payer à la date de clôture de 1 an à 5 ans à 0k€

Redevances restant à payer à la date de clôture à + de 5 ans à 0k€

5.3 Engagements hors bilan et opérations non inscrites au bilan

5.3.1 Information concernant les locations-financement ou locations

Les engagements liés à des contrats de locations financement ou locations représentent, au 31 décembre 2023, un montant de 73k€.

L'engagement à moins d'un an est de 0k€ et celui de un à cinq ans est de 0k€.

5.3.2 Avals, cautionnements et garanties

Dans le cadre des financements court terme de la société un pool bancaire bénéficie d'un gage sur stocks qui a été consenti pour un maximum de 5 200 K€. Dont la partie utilisée au 31/12/2023 se montait à 4 000K€. Dans le cadre de la procédure collective les créanciers ont fait valoir auprès du gagiste de leur droit de rétention sur le stock de produits finis entreposés sur le site de la Chapelle Saint Mesmin. L'impact financier de cette rétention est explicité en 2.3.2

5.3.3 Couvertures de change

La société n'a pas pris de couverture de change.

5.3.4 Autres engagements

- La société a contracté des achats de gaz à concurrence de 2444K€ pour garantir ces achats LMFV SAS a accordé une caution de 1M€ via une garantie à première demande émise par une banque et de manière additionnelle une caution maison mère à concurrence de 0,3M€. Cette dernière garantie a été activée en 2024 pour 267K€.
- Les achats d'électricité sont communs entre la société et International Cookware. Cette dernière aurait l'obligation d'assumer ces achats dans le cadre d'un défaut de New Duralex International. Par ailleurs, International Cookware a accordé au fournisseur d'électricité de la société une garantie solidaire sur les factures qui resteraient impayées. Cette dernière garantie a été activée en 2024 pour 213K€.

- Le comptes de réserve du factor est nanti en cas de défaillance de la société et d'International Cookware. Réciproquement la société bénéficie de cette même garantie sur le compte de réserve du factor d'International Cookware.

5.3.5 Litige carbone CO2

Aucune provision pour risque n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023 au titre du litige sur le passif carbone lors de la reprise de la société en janvier 2021 dont il est fait référence en 1.2 Ci-dessus. En effet d'une part la CCA de Versailles a invalidé la décision du Tribunal administratif d'Orléans et dans le jugement de reprise du 26 juillet 2024, le repreneur fait sien de ce litige.

L'évaluation de ce litige est de 1 638K€ au 31 décembre 2023 (1 431K€ au 31 juillet 2024) avec de potentielles pénalités de 2 100K€

5.4 Les charges constatées d'avance

Voir tableau pages suivantes.

5.5 Produits à recevoir et charges à payer

Voir tableau pages suivantes.

5.6 Produits constatés d'avance

La totalité du solde concerne des ventes de produits facturées pour 377K€ dont le transfert de propriété n'avait été réalisé au 31 décembre 2023 en fonction des incoterms qui leur sont applicables.

5.7 Intégration fiscale

New Duralex International a adhéré au groupe d'intégration fiscale dont la société LMFV est le chef de file avec un premier exercice d'intégration débutant le 1er janvier 2021. Selon la convention d'intégration fiscale, la société comptabilise ses impôts comme si elle était redevable séparément.

5.8 Allègement et accroissement de la dette future d'impôt société

Provision sur clients douteux & litigieux	581 K€
Contribution sociale de solidarité	11 K€
Provision pour charges futures	6367 K€
Provision Dépréciation Immo	5585 K€
Provision sur stocks	16 258 K€
Provision pour Indemnités Départ Retraite	100 K€
Provision perte de change	18 K€
Total	28 920 K€

Soit un allègement d'impôt futur de 7 230 K€ .

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

$$\begin{pmatrix} 1 & \\ & 1 \end{pmatrix}$$

Désignation de l'entreprise SAS NDI
7 RUE Du Petit Bois
45380 CHAPELLE-ST-MESMIN
892108663 IS1

31/12/2023

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

$$\begin{pmatrix} 1 & \\ & 1 \end{pmatrix}$$

Désignation de l'entreprise SAS NDI
7 RUE Du Petit Bois
45380 CHAPELLE-ST-MESMIN
892108663 ISI

31/12/2023

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

1
1

Désignation de l'entreprise SAS NDI
7 RUE Du Petit Bois
45380 CHAPELLE-ST-MESMIN
892108663 IS1

31/12/2023

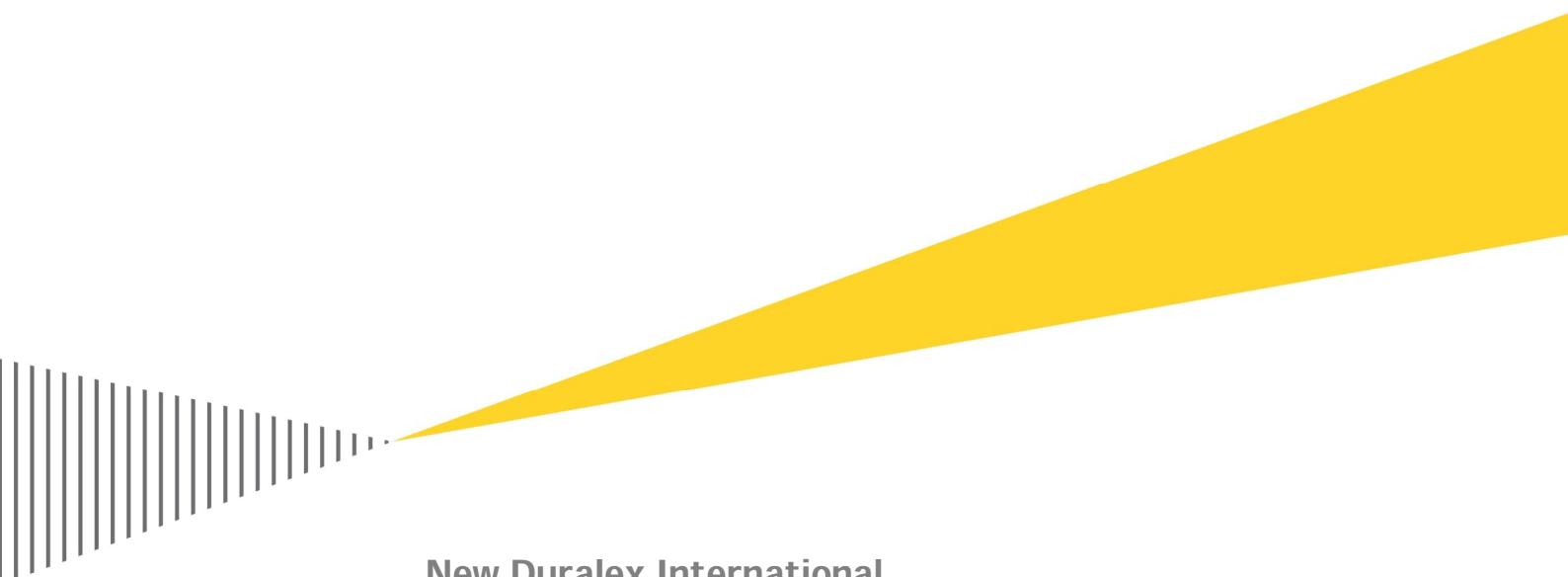
DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

A right-angled triangle is shown with its right angle at the bottom-left vertex. The horizontal leg is labeled with a '1' below it, and the vertical leg is labeled with a '1' to its left. The hypotenuse is a straight line segment connecting the two legs.

Désignation de l'entreprise SAS NDI
7 RUE Du Petit Bois
45380 CHAPELLE-ST-MESMIN
892108663 ISI

31/12/2023



New Duralex International

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

New Duralex International

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société New Duralex International,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société New Duralex International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

■ Motivation de la réserve

Comme mentionné dans la note 1.4 « Changement des modalités d'application des règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, en raison de la procédure de liquidation judiciaire de la société, les comptes de l'exercice 2023 sont présentés en valeurs liquidatives et le compte de résultat enregistre, outre la perte nette pour l'exercice 2023, une provision pour pertes futures qui représente la perte nette prévisionnelle pour les exercices 2024 et suivants. Nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des montants constituant cette provision pour pertes futures en raison de l'insuffisance des effectifs au sein de votre société, compte tenu du contexte de liquidation judiciaire, pour nous permettre d'effectuer les diligences nécessaires à la validation de la provision.

Le montant de la provision pour pertes futures s'élève à M€ 6,4 dans les comptes annuels établis en valeurs liquidatives de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Romain Lancner

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NDI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <input type="text" value="12"/>	
Adresse de l'entreprise 7 Rue Du Petit Bois 45380 CHAPELLE-ST-MESMIN		Durée de l'exercice précédent* <input type="text" value="12"/>	
Numéro SIRET* <input type="text" value="8 9 2 1 0 8 6 6 3 0 0 0 2 2"/>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N clos le, <input type="text" value="31122023"/>	N-1 <input type="text" value="31122022"/>
		Brut <input type="text" value="1"/>	Amortissements, provisions <input type="text" value="2"/>
		Net <input type="text" value="3"/>	Net <input type="text" value="4"/>
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
IMMobilisations corporelles	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
IMMobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	650 613
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	90 065
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	16 538 397
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	CK
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	580 847
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 211 532
		1A	580 847
		CP	16 630 684
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :
Clause de réserve de propriété* : Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS NDI

Néant *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000 000.....)	DA	4 000 000	4 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	4 999	
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(12 846 072)	(4 361 255)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(37 307 347)	(8 484 816)
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK		
		DL	(46 148 420)	(8 846 072)
		DM		
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
		DP	6 767 490	200 493
DETTES (4)	Provisions pour risques	DQ	3 521 139	3 422 385
	Provisions pour charges	DR	10 288 629	3 622 878
		DS		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU	1 000 013	1 045 523
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	3 010 150	3 008 416
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW	362 095	129 011
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	8 709 452	6 972 251
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	3 359 675	3 786 234
	Dettes fiscales et sociales	DZ	47 003	67 251
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	35 619 278	22 667 609
	Autres dettes	EB	376 842	18 849
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	52 484 512	37 695 147
		ED	5 963	14 840
	Ecart de conversion passif*	EE	16 630 684	32 486 794
RENOVIS	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	51 326 398	37 695 148
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 000 013	1 045 523

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS NDI

Néant *

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	86 297	FB	477 301	FC	563 598	324 833
	Production vendue	biens *	7 858 194	FE	15 820 709	FF	23 678 903	30 211 001
		services *	367 320	FH		FI	367 320	727 528
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 311 812	FK	16 298 010	FL	24 609 823	31 263 362
	Production stockée*					FM	3 590 989	3 577 785
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 147 836	403 608
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 168 656	308 552
	Autres produits (1) (11)					FQ	67 275	818 584
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	34 584 580	36 371 891
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	73 494	261 905
	Variation de stock (marchandises)*					FT	16 921	(121 269)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 537 468	7 195 960
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 020 911)	(1 619 970)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 604 287	22 627 105
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	355 611	389 786
	Salaires et traitements*					FY	8 547 505	8 459 572
	Charges sociales (10)					FZ	3 571 724	3 582 230
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI))	HS		GA	780 264	603 480
		– dotations aux provisions*				GB	5 585 112	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	19 145 084	2 692 239
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	7 309 134	453 178
	Autres charges (12)					GE	86 162	133 077
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	70 591 861	44 657 294
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(36 007 280)	(8 285 402)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	100	75
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	18 180	1
	Défauts et charges assimilées (6)					GN	14 623	123 805
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	32 904	123 883
	CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	13 311	18 180
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 272 696	258 988
	Défauts et charges assimilées (6)					GS	50 833	81 539
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 336 841	358 708
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 303 936)	(234 825)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(37 311 217)	(8 520 228)

NEW DURALEX INTERNATIONAL SAS

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 7 rue du petit bois
45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
892 108 663 RCS ORLEANS

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

1.1 Activité de la société / faits marquants durant l'exercice

Pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie, la production de l'usine avait été mise en sommeil à compter de novembre 2022 assorti de chômage partiel. La production a repris mis avril 2023 mais de nombreuses ventes ont été perdues. A cela s'est ajoutée une conjoncture défavorable notamment au grand export avec des pays importants bloqués comme l'Egypte ou l'Algérie.

Malgré une certaine reprise fin 2023 dans le retail en Europe de l'Ouest et dans l'hôtellerie / restauration, les ventes de la société ont diminué de 27% en valeur et de 29% en volume à seulement 10500T. Ce faible volume n'a pas permis d'amortir les frais fixes de production avec des couts d'énergie restant élevés même après les subventions d'Etat spéciales Ukraine de 2,2M€ comptabilisées sur l'exercice 2023.

De plus, la vétusté d'une partie de l'outil industriel a généré des inefficacités avant que le plan de remise à niveau prévu sur plusieurs années lors de la reprise de la société puisse être entièrement déployé faute de moyens financiers alors que son actionnaire a déjà apporté au 31 décembre 2023 35037K€ en compte courant et 4000K€ en capital.

Aussi les pertes opérationnelles de la société sont restées importantes.

1.2 Faits marquants postérieurs à la clôture : Procédure Collective

Enfin par un jugement en date du 14 mars 2024, le Tribunal Administratif d'Orléans rendait la société redevable de la restitution des droits à polluer (21 002 T) de l'ancienne société Duralex International dont elle avait repris les actifs à la barre du tribunal de commerce en janvier 2021. Ce jugement faisait peser un risque

financier de 1,6M€ (valeur au 31 décembre 2023) sans compter de potentielles pénalités pour 2,0M€. Ultérieurement, la société a obtenu de la CAA de Versailles une décision favorable en appel.

C'est dans ce contexte de difficultés financières persistantes de Duralex que les entités françaises du Groupe LA MAISON FRANCAISE DU VERRE, dont la Société, ont demandé à bénéficier d'une nouvelle conciliation dont l'ordonnance a été promulguée le 7 mars 2024 afin de négocier avec ses débiteurs financiers. Sous l'égide de LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES et des Administrateurs judiciaires.

Peu avant, la banque LCL avait notifié unilatéralement l'arrêt du cash pool des comptes en Euro entre les sociétés françaises du groupe LMFV.

L'ensemble a conduit la société NEW DURALEX INTERNATIONAL à une situation de cessation de paiement datée au 19 mars 2024 suivi d'une procédure de redressement judiciaire à compter du 24 avril 2024. Après une période d'observation de 3 mois, **la société a été mise en liquidation à compter du 26 juillet 2024 et le tribunal de commerce a donné une suite favorable à effet du 1^{er} août 2024, à l'offre de reprise formulée par une SCOP nouvellement créée représentant une grande partie du personnel.**

1.3 Conséquences su le calendrier d'arrêté des comptes

Dans ce contexte, une demande avait été formulée auprès du Tribunal de commerce d'Orléans afin de proroger au 31 décembre 2024 le délai de réunion de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 de la Société afin de permettre de considérer dans les présents comptes l'impact de ces éléments post clôture.

1.4 Changement des modalités d'application des règles et méthodes comptables

En raison de la procédure de liquidation judiciaire de la société prononcée par le Tribunal de Commerce d'Orléans à compter du 26 juillet 2024, les comptes de l'exercice 2023 sont donc présentés en valeurs liquidatives et le compte de résultat enregistre outre la perte nette pour l'exercice 2023 une provision pour pertes futures qui représente la perte nette prévisionnelle pour les exercices 2024 et suivants.

En conséquence, les comptes clos au 31 décembre 2023 sont établis en retenant les conventions suivantes :

- La convention de continuité d'exploitation est abandonnée
- Les actifs et les passifs sont évalués à en valeurs liquidatives
 - . Les éléments d'actifs sont constatés à leur valeur de réalisation

. Les passifs sont pris pour leur valeur actuelle

En outre l'abandon de la convention de la convention de la continuité d'exploitation entraîne l'abandon des autres conventions en tout ou partie

- Abandon du principe de permanence des méthodes en raison de valeurs liquidatives le plus souvent différents des coûts historiques et de la prise en compte d'actifs et de passifs latents ou nés directement de la cessation d'activité
- Abandon du principe d'indépendance des exercices car l'ensemble des événements futurs considérés inéluctables ont été comptabilisés

En revanche, la règle de prudence continue à être respectée pour l'appréciation des dettes et des charges.

Le passage des comptes en valeur liquidative a eu un impact négatif sur le résultat 2023 de 26,4M€.

Les principaux éléments constatés du fait de l'établissement des comptes en valeur liquidative sont les suivants :

- Dépréciation de 2,8M€ sur les éléments incorporels dont 2,7M€ sur le fonds commercial lié à la marque Duralex®
- Dépréciation de 2,8M€ sur les immobilisations corporelles
- Dépréciation de 14,4M€ sur les stocks afin de les rapporter à leur valeur d'utilité
- Constatation d'une provision pour 6,4M€ pour couvrir les pertes futures

Les actifs et les passifs de la société ont été ajustés à leur valeur liquidative représentant les conditions de reprise des actifs tels qu'énoncés dans le jugement de reprise du 26 juillet 2024 prononcé par le tribunal de commerce d'Orléans

Néanmoins l'établissement de comptes annuels en valeurs liquidatives a conduit la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges et les charges et produits restant à courir jusqu'à la date de cessation d'activité.

Il est rappelé que l'exercice 2022 tel que reporté dans les états financiers avait été préparé selon les principes comptables de continuité d'exploitation. Aussi n'est il pas comparable à l'exercice 2023.

2.

PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Cadre légal et réglementaire

En raison du contexte expliqué au chapitre précédent, les dispositions comptables législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France telles que listées ci-dessous n'ont pas été appliquées :

Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999

- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2000-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
 - 2014-03 relatif au plan comptable général mis à jour par ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 et mis à jour par le règlement 2018-07.

En particulier, les principes de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et du coût historique n'ont pas été utilisés (voir ci avant les principes appliqués)

2.2 COMPTES CONSOLIDÉS

La société a été créée le 16 décembre 2020, immatriculée au RCS de CHATEAUROUX et a été transférée au RCS d'ORLEANS le 10 février 2021.

La société **New Duralex International** est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du groupe LMFV société immatriculée au RCS de Châteauroux sous le numéro 882 622 897, sise 85, allée des Maisons Rouges – 36000 CHATEAUROUX.

Néanmoins, à la suite du contexte, la société New Duralex International a été déconsolidée et reportées comme activité abandonnée (application de la norme IFRS5) dans les comptes consolidés du groupe LA MAISON FRANCAISE DU VERRE arrêtés au 31 décembre 2023

2.3 Méthode d'évaluation en valeur liquidatives

2.3.1 - Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production

par l'entreprise et à leur valeur d'apport pour les biens repris suite à la décision du Tribunal de Commerce d'Orléans du 29 janvier 2021.

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement APRES application des règlements sur les actifs
Logiciels	3 à 5 ans
Bâtiments et agencements	<p><u>Identification de composants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements terrains : 20 ans - Structure : 40 ans - Etanchéité : 20 ans - Installations techniques : 20 ans - Aménagements intérieurs : 15 ans
Agencements constructions	20 à 30 ans
Ouvrages d'infrastructure	20 à 40 ans
Four	3 à 40 ans
Matériel technique bâtiment	10 ans
Matériel industriel	5 à 30 ans
Moules	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 12 ans
PC	3 ans
Mobilier	10 ans

Les biens sont amortis sur leur durée probable d'utilisation sans que la dotation puisse être inférieure au montant de l'amortissement linéaire.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024 ce qui a entraîné une dépréciation de 5 585K€

2.3.2 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient réel. Les matières premières sont évaluées à leur coût réel d'acquisition en utilisant la méthode des coûts préétablis auxquels il est ajouté en fin d'année une portion d'écart par rapport au coût réel. Cette portion est calculée en rapportant la valeur en stock en fin d'année à la valeur totale des achats de l'exercice. Les stocks d'en-cours et de produits finis fabriqués sont évalués à coût réel en tenant compte le cas échéant d'une sous-activité.

Pour leur partie non gagée, la valeur des stocks a été ramenée à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024 .

Pour leur partie gagée (produits finis uniquement) à hauteur de 5 200K€ (pour une valeur de stock de 4000K€), les stocks sont évalués à la valeur de reprise en accord avec le protocole signé des créanciers financiers et du repreneur et par lequel les Créanciers Gagistes ont autorisé la SCOP à acquérir auprès de la société des stocks de produits finis valorisés à **3.948.005,75 euros** dans l'offre de la SCOP. Durant la période d'observation, les créanciers ont été désintéressés à hauteur de **564 052,10** réduisant la dette bancaire court terme d'autant au 31 juillet 2024. Egalelement, la société a considéré les passifs repris par la SCOP dans l'évaluation des stocks.

2.3.3 Provisions pour clients

Les risques liés à l'en-cours global clients (à l'exclusion des clients douteux faisant l'objet de provisions pour dépréciation des créances correspondantes) sont provisionnés en fonction des retards de paiement par rapport aux dates d'échéances contractuelles.

2.3.4 Crédances et dettes en devises

Les créances et les dettes en devises sont comptabilisées au cours du mois de comptabilisation. En fin d'exercice, ces créances et dettes sont valorisées soit au taux de couverture le cas échéant ou à défaut au taux de la devise du jour de la clôture. Cette valorisation s'effectue par devise en compensant les créances et les dettes dans la même devise. Les différences sont comptabilisées en écarts de conversion et une provision pour perte de change latente est comptabilisée le cas échéant.

Les soldes financiers sont convertis au taux de clôture et les gains et pertes sont constatés en résultat à la clôture.

2.3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation, de prêts au personnel, de dépôts et cautionnements.

La valeur brute de ces éléments est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, et d'éléments prévisionnels ou d'évaluations d'actifs à la valeur vénale, le cas échéant.

Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, un risque de perte de valeur est identifié.

Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs de leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à un montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable déterminée, une dépréciation correspondant à l'écart entre ces deux valeurs est comptabilisée en minoration de la valeur des actifs testés.

3. NOTES SUR LE BILAN DE NEW DURALEX INTERNATIONAL S.A.S.

(Sauf indication contraire, les éléments chiffrés sont en milliers d'euros).

3.1 Immobilisations incorporelles

Il s'agit exclusivement des logiciels informatiques, des marques et de fonds commerciaux

	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<u>Valeur brute :</u>				
Marques	50			50
Logiciels	335			335
Fonds de commerce	2 656			2656
Valeur Brute	3041			3041
<u>Dépréciations / Amortissements :</u>				
Logiciels	123	2816		0
Fonds de commerce		102		2816
				225
TOTAL NET	2918	2816	0	0

Le fonds de commerce de 2 500 k€ est constitué exclusivement de la contrepartie des dettes sociales reprises lors de la reprise des actifs de la société Duralex International selon la décision du Tribunal de Commerce d'Orléans du 29 janvier 2021.

Au 31 décembre 2023, leurs valeurs sont ajustées à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024

3.2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2023, leurs valeurs sont ajustées à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024

a) Valeurs brutes

Les mouvements 2023 par poste ont été les suivants :

Immobilisations	Valeur brute - 01/01/2023	Acquisitions et virements de poste à poste	Diminutions		Valeur brute - 31/12/2023
			par virement de poste à poste	par cession à des tiers ou mise hors service	
Terrain					
Constructions et agencements	657			277	380
Installations, matériel et outillage industriel	2 347	1020	1	3356	10
Autres immobilisations corporelles	196	5		191	10
Immobilisations en cours	322	941	1173	90	0
TOTAL	3 522	1 966	1174	3914	400

b) Amortissements / dépréciations

Amortissements	Amortissements - 01-01-2023	Dotations 2023	Reprises 2023	Amortissements 31-12-2023
Construction	63	66	129	0
Installations techniques matériel et outillage industriel	505	562	1067	0
Autres immobilisations corporelles	59	50	109	0
Dépréciation				
Total	627	678	1305	0

3.3 Immobilisations financières

Le montant à la clôture est de 251 k€, constitué uniquement des dépôts et cautionnements.

3.4 Stocks

	01/01/2023	variation de stock	31/12/2023
Matières premières et autres stocks	4143	1021	5164
Produits semi-finis et produits finis	18186	3591	21777
Marchandises	121	-17	104
Stocks bruts	22450	4595	27045
Dépréciation			
Matières premières et autres stocks	-2	-5071	-5073
Produits semi-finis et produits finis	-2690	-10 137	-12827
Marchandises		-104	-104
Total dépréciation	-2692	-14 403	-18005
Stocks nets			
Matières premières et autres stocks	4141		91
Produits semi-finis et produits finis	15496		8950
Marchandises	121		0
stock net au 31/12/2023	19758		9 041

Pour leur partie non gagée, la valeur des stocks a été ramenée à leur valeur de reprise exprimée dans le jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 juillet 2024 générant une dépréciation de 14 403K€

3.5 Autres créances

	31-déc-23
TVA	1 056
Subventions Energie Ukraine	1 129
Compte garantie factor	933
Débiteurs groupe LMFV	429
Etat impôt	80
Débiteurs divers autres	22
Total Autres créances	3 649

3.6 Capitaux propres

3.6.1 Capital

Le capital de 4 000 k€ est composé de 4 000 000 actions ordinaires au nominal de 1 €. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

3.6.2 Variation des capitaux propres

Capitaux propres 31/12/2022	-8 846 k €
Résultat 2023	-37 307 k €
Variation des subventions d'investissement	0 k €
Ecart de réévaluation	5 k €
Variation des provisions réglementées	0 k €
Capitaux propres au 31/12/2023	-46 148 k €

3.7 Provisions pour risques et charges

	01/01/2023	Dotations	Reprises	31/12/2023
Provision Perte de Change	25	18	25	18
Provision IDR	3253	100		3353
Provision Médailles du Travail	170		2	168
Autres Provisions pour risques et Charges	176	6623	50	6749
-				
TOTAL NET	3624	6741	77	10 288

L'évaluation des provisions pour risques et charges a été déterminée en tenant compte de l'établissement des comptes annuels en valeurs liquidatives. En particulier, la provision pour risques enregistre le provisionnement de l'ensemble des coûts restant à encourir jusqu'à la date de clôture de la liquidation pour un montant total de **6 367K€**; le solde se compose pour 295K€ de provisions pour litige le personnel et pour 85K€ de risques divers

La provision pour indemnités de départ en retraite, comprise dans les « provisions pour charges » s'élève à **3 353K€** à la clôture de l'exercice, le solde de **168K€** couvrant exclusivement la provision pour Médailles du travail

La provision pour départ en retraite (IDR) est comptabilisée conformément à la méthode préférentielle préconisée par l'avis du CNC 97.06.

Les engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme concernent des salariés en activité. Les régimes dont ils bénéficient sont des régimes à cotisations définies et à prestations définies.

Seuls les régimes à prestations définies, qui couvrent essentiellement les indemnités de départ à la retraite, donnent lieu à comptabilisation d'un passif actuariel.

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'un actuaire externe. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'engagement net sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite entre 63 et 66 ans
 - Evolution des salaires 3.00% (cadres et non cadres)
 - Taux d'actualisation financière 3,10 %
 - Taux de rendement attendu des actifs N/A
 - Table de mortalité TH00-02 & TF00-02

New Duralex International comptabilise son engagement de retraite selon la méthode dite du « corridor ». Ainsi la provision comptabilisée correspond à l'écart entre la juste valeur de son obligation et la juste valeur des fonds affectés, ajustés des effets des variations des hypothèses actuarielles.

3.8 Dettes Financières

Ces dettes, au 31-12-2023 se décomposent de la façon suivante :

	A moins d'1 an
Banques créditrices	1 000 k€
Billet de trésorerie	3 010 k€
Total	4 010 k€

3.10 Dettes D'Exploitation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 8 709 k€, dont 5 846 k€ de factures non parvenues. La part des dettes fournisseurs Groupe est de 4 619 k€ dont 2 886 k€ de factures non parvenues.

3.11 Etat des Echéances, créances et dettes

Voir tableaux pages suivantes.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT DE NEW DURALEX INTERNATIONAL

4.1- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net hors taxes de l'exercice s'élève à 24 610 k€
Voir ci-dessous la répartition des ventes :

	CA HT 2023	CA HT 2022
France	8 312 k€ 33%	9 371 k€ 30%
Export	16 298 k€ 66%	21 823 k€ 70%
Total	24 610 K€	31 293 K€

4.2 - Eléments exceptionnels

Le résultat exceptionnel est négatif de 29 K€ et correspond des pénalités de retard.

4.3 Transfert de charges

Le compte de transfert de charges se décompose comme suit au 31-12-2023 :

Charges sociales	29 k€
Salaires	
Divers	65 k€
Total	94 k€

4.4 Impôts sur les bénéfices

Compte tenu des pertes fiscales, l'impôt sur les sociétés est nul sur l'exercice

hormis le produit généré par le crédit d'impôt recherche pour 36K€

Le déficit reportable est de 10 005 K€

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1- Effectif moyen de l'exercice

Par catégorie, l'effectif moyen mensuel inscrit est le suivant pour l'exercice 2023 :

Etablissement unique de La Chapelle St Mesmin	
. Cadres	33
. Agents de Maîtrise	53
. Employés	1
. Apprentis	1
. Ouvriers	139
Total	227

5.2 Entreprises liées

Les postes concernant les entreprises liées au niveau du groupe LMFV au bilan et au compte de résultat, sont les suivants à la fin de l'exercice 2023.

Créances clients et comptes rattachés	59 K€
Débiteurs divers à recevoir	429 K€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 619 K€
Comptes courants créditeur	35 154 K€

Charges d'exploitation avec entreprises liées :

Prestations de services	1955 k€
Commissions	38 k€
Total	1993 k€

Produits d'exploitation avec entreprises liées :

Produits interco	358k€
Prestations de services	
Commissions	
Total	358k€

5.2 Information sur les contrats de crédit-bail

Valeur au 31-12-2023 des biens pris en crédit-bail (valeur au moment de la signature du financement) à 0 k€

Montant des redevances afférentes à l'exercice à 73k€

Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées au titre de l'exercice clos si les biens avaient été acquis par l'entité à 0k€

Redevances restant à payer à la date de clôture à - de 1 an à 0k€

Redevances restant à payer à la date de clôture de 1 an à 5 ans à 0k€

Redevances restant à payer à la date de clôture à + de 5 ans à 0k€

5.3 Engagements hors bilan et opérations non inscrites au bilan

5.3.1 Information concernant les locations-financement ou locations

Les engagements liés à des contrats de locations financement ou locations représentent, au 31 décembre 2023, un montant de 73K€.

L'engagement à moins d'un an est de 0K€ et celui de un à cinq ans est de 0K€.

5.3.2 Avals, cautionnements et garanties

Dans le cadre des financements court terme de la société un pool bancaire bénéficie d'un gage sur stocks qui a été consenti pour un maximum de 5 200 K€. Dont la partie utilisée au 31/12/2023 se montait à 4 000K€. Dans le cadre de la procédure collective les créanciers ont fait valoir auprès du gagiste de leur droit de rétention sur le stock de produits finis entreposés sur le site de la Chapelle Saint Mesmin. L'impact financier de cette rétention est explicité en 2.3.2

5.3.3 Couvertures de change

La société n'a pas pris de couverture de change.

5.3.4 Autres engagements

- La société a contracté des achats de gaz à concurrence de 2444K€ pour garantir ces achats LMFV SAS a accordé une caution de 1M€ via une garantie à première demande émise par une banque et de manière additionnelle une caution maison mère à concurrence de 0,3M€. Cette dernière garantie a été activée en 2024 pour 267K€.

- Les achats d'électricité sont communs entre la société et International Cookware. Cette dernière aurait l'obligation d'assumer ces achats dans le cadre d'un défaut de New Duralex International. Par ailleurs, International Cookware a accordé au fournisseur d'électricité de la société une garantie solidaire sur les factures qui resteraient impayées. Cette dernière garantie a été activée en 2024 pour 213K€.

- Le comptes de réserve du factor est nanti en cas de défaillance de la société et d'International Cookware. Réciproquement la société bénéficie de cette même garantie sur le compte de réserve du factor d'International Cookware.

5.3.5 Litige carbone CO2

Aucune provision pour risque n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023 au titre du litige sur le passif carbone lors de la reprise de la société en janvier 2021 dont il est fait référence en 1.2 Ci-dessus. En effet d'une part la CCA de Versailles a invalidé la décision du Tribunal administratif d'Orléans et dans le jugement de reprise du 26 juillet 2024, le repreneur fait sien de ce litige.

L'évaluation de ce litige est de 1 638K€ au 31 décembre 2023 (1 431K€ au 31 juillet 2024) avec de potentielles pénalités de 2 100K€

5.4 Les charges constatées d'avance

Voir tableau pages suivantes.

5.5 Produits à recevoir et charges à payer

Voir tableau pages suivantes.

5.6 Produits constatés d'avance

La totalité du solde concerne des ventes de produits facturées pour 377K€ dont le transfert de propriété n'avait été réalisé au 31 décembre 2023 en fonction des incoterms qui leur sont applicables.

5.7 Intégration fiscale

New Duralex International a adhéré au groupe d'intégration fiscale dont la société LMFV est le chef de file avec un premier exercice d'intégration débutant le 1er janvier 2021. Selon la convention d'intégration fiscale, la société comptabilise ses impôts comme si elle était redevable séparément.

5.8 Allègement et accroissement de la dette future d'impôt société

Provision sur clients douteux & litigieux	581 K€
Contribution sociale de solidarité	11 K€
Provision pour charges futures	6367 K€
Provision Dépréciation Immo	5585 K€
Provision sur stockS	16 258 K€
Provision pour Indemnités Départ Retraite	100 K€
Provision perte de change	18 K€
Total	28 920 K€

Soit un allègement d'impôt futur de 7 230 K€ .

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

$$\begin{array}{c} 1 \\ \diagup \\ 1 \end{array}$$

Désignation de l'entreprise SAS NDI
7 RUE Du Petit Bois
45380 CHAPELLE-ST-MESMIN
892108663 IS1

31/12/2023

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

$$\begin{array}{|c|} \hline 1 \\ \hline \end{array}$$

Désignation de l'entreprise SAS NDI
7 RUE Du Petit Bois
45380 CHAPELLE-ST-MESMIN
892108663 IS1

31/12/2023

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

$$\begin{array}{c} 1 \\ \diagup \\ 1 \end{array}$$

Désignation de l'entreprise SAS NDI
7 RUE Du Petit Bois
45380 CHAPELLE-ST-MESMIN
892108663 IS1

31/12/2023

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

$$\begin{array}{c} 1 \\ \diagup \\ 1 \end{array}$$

Désignation de l'entreprise SAS NDI
7 RUE Du Petit Bois
45380 CHAPELLE-ST-MESMIN
892108663 IS1

31/12/2023



New Duralex International

Décision de l'associé unique du 6 mars 2025

**Communication du commissaire aux comptes
faite en application de l'article L. 821-10 du Code de commerce**



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

New Duralex International

Décision de l'associé unique du 6 mars 2025

Communication du commissaire aux comptes faite en application de l'article L. 821-10 du Code de commerce

A l'Associé Unique de la société New Duralex International,

En application de la loi, nous vous signalons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'ont pas été soumis à votre approbation dans le délai prévu par l'article L. 227-9 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 6 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Romain Lancner

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1